



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 13/03/2023

#### Réunion de la première cellule de veille Loup en Vienne

L'objectif du Plan National d'Actions « Loup et activités d'élevages » est double : il s'agit de trouver un **équilibre entre le suivi et la protection de l'espèce** d'une part, et la **prise en compte de ses interactions avec les activités d'élevage** d'autre part.

Si le pilotage de la politique publique sur le loup s'effectue au niveau national, sa déclinaison locale est assurée par le préfet de département. Elle a pour objectif la mise en œuvre pertinente et adaptée des actions visant à la maîtrise de la prédation sur les troupeaux.

#### **Le loup présent dans la Vienne ?**

Avec deux observations de passage de loup confirmées en Vienne en 2021, et l'installation depuis plus d'un an d'un loup isolé sur le Plateau de Millevaches, la Vienne fait partie du front de colonisation de l'espèce. Pour autant, aucun signalement n'est confirmé depuis fin 2021 dans le département, et aucune prédation n'a été imputée au loup jusqu'à présent.

Pour autant, le préfet a mis en place un groupe restreint dès début 2020 (préfigurant la cellule de veille), réuni régulièrement en fonction de l'actualité, avec la création d'un numéro dédié aux signalements mis à disposition des éleveurs.

#### **La cellule de veille LOUP**

C'est dans ce contexte que la première cellule de veille Loup a été réunie le 24 janvier 2023 sous l'égide du préfet représenté par la direction départementale des territoires (DDT). Elle **rassemble l'ensemble des acteurs concernés** par l'anticipation de l'arrivée du loup : acteurs agricoles, cynégétiques, forestiers, associations de protection de l'environnement, collectivités locales et services de l'État, parmi lesquels la DRAAF et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, en charge du pilotage national du Plan Loup, et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'objectif de cette cellule de veille est de faire le point sur la situation départementale et d'envisager les actions à mettre en œuvre. Elle doit notamment permettre d'assurer :

- La **montée en compétence des différents partenaires**, par une présentation de la réglementation liée à la gestion de l'espèce et des outils de gestion mis à disposition des éleveurs,
- Une **circulation complète et transparente de l'information** disponible à l'ensemble des acteurs, sur la dynamique des populations ou sur les constats de prédation expertisés dans le département. L'OFB, en charge du suivi de la population lupine via le Réseau Loup, apporte un appui neutre et une expertise technique sur tous les signalements de prédation sur bétail, et la conclusion sur leur imputation ou non au loup.
- Un **accompagnement des éleveurs** dans leur réflexion sur l'anticipation de l'arrivée du loup et la protection de leur troupeau, à la fois par la mise en place d'outils techniques et financiers, mais également par l'organisation de formations.

### La Vienne = zone possible d'expansion

Cette première cellule de veille a permis d'informer l'ensemble des acteurs concernés du **classement de la Vienne en Cercle 3 « zone possible d'expansion »**. Ce classement vise à :

- Anticiper la possible arrivée du loup en Vienne. Il est motivé par l'évolution de la situation en ex-Limousin, dont le département limitrophe de la Haute-Vienne où des prédatons potentiellement imputables au loup ont été recensées depuis la fin de l'année 2021.
- Activer des **mesures d'aide financière pour la protection des troupeaux**. Il permet aux éleveurs d'être accompagnés financièrement dans l'acquisition et l'entretien de chiens de protection et l'accompagnement technique nécessaire à cette acquisition. Des formations vont être mises en place par la Chambre d'Agriculture et l'Association des Éleveurs (ADEV), auprès desquelles les éleveurs intéressés peuvent se manifester dès à présent.

Cette cellule de veille a également permis d'annoncer la constitution, par l'OFB, d'un réseau départemental de « **correspondants-observateurs** », bénévoles chargés de repérer et de faire remonter les indices de présence du loup.

**Sur ce sujet sensible, le préfet de la Vienne rappelle l'importance de la centralisation et de la cohérence des actions de l'ensemble des partenaires. La cellule de veille doit être le point central des initiatives relatives à l'anticipation et au suivi du loup dans le département.**

Le préfet rappelle en outre la nécessité pour les éleveurs de signaler **sans délai** tout constat de prédation sur bétail qui pourrait impliquer le loup à la Direction Départementale des Territoires : 05.49.03.13.39.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers